



PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE : ARBUSIGNY

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'OCCUPATION DES SOLS

juin 2014

Intitulé de la servitude	Limitations administratives au droit de propriété correspondantes	Ministère concerné	Direction concernée	Texte qui l'a institué	Référence au texte législatif
14	ELECTRICITE : Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique (conducteurs aériens ou canalisations souterraines).	Industrie	RTE TERAA-GET Savoie (Albertville cedex 73201) ; RTE TSA 30111 (69399 Lyon cedex 03)	DUP en date du 6 décembre 1967	Code de l'Énergie Articles L323-4 à L.323-10
<i>Ligne à double circuits 225 kV</i>					
<i>n°01- CORNIER-GENISSIAT-CRUSEILLES</i>					
<i>n°02- CORNIER-GENISSIAT-POSTE</i>					
14	ELECTRICITE : Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique (conducteurs aériens ou canalisations souterraines).	Industrie	RTE TERAA-GET Savoie (Albertville cedex 73201) ; RTE TSA 30111 (69399 Lyon cedex 03)	DUP en date du 27 avril 1972	Code de l'Énergie Articles L323-4 à L.323-10
<i>Ligne 63 kV CORNIER-SAINT-JULIEN</i>					

	Intitulé de la servitude	Limitations administratives au droit de propriété correspondantes	Ministère concerné	Direction concernée	Texte qui l'a institué	Référence au texte législatif
PT2	TELECOMMUNICATIONS : Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles <i>Faisceau hertzien entre les centres de Monnetier-Mornex CCT 074 22 004 et d'Annecy-le-Vieux cct 074 22 006 Zone spéciale de dégagement : couloir de 200m de large la partie la plus haute des obstacles créés dans la zone de servitude ne devra pas excéder l'altitude précisée sur le plan joint en annexe de la liste des servitudes (plan FHS 626 - Liaison Lyon-Annecy).</i>	Interdiction de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède une certaine hauteur.	Premier Ministre, Postes et Télécommunications	Télécommunication	Décret du 14-01-1980.	Articles R.21 à R.26 et L.54 à 56 du Code des Postes et des Communications Électroniques